

Blason officiel de la Commune de Rosis



*« Ecartelé au 1° D'or à une machine à clouer de sable,
au 2° et 3° de Sinople à une rose d'or, au 4° d'or à tête de
mouflon de sable »*

La commune de Rosis était une des rares communes du canton de St Gervais à ne pas posséder d'armoiries, ceci était probablement dû au fait que la commune porta le nom de St Gervais Terre Foraine jusqu'en 1861.

En mai 2003, elle s'est dotée d'un blason officiel dans le plus grand respect des règles héraldiques lui permettant ainsi de figurer dans l'armorial de l'Hérault.

Ce blason a été gracieusement composé par Monsieur Jean Claude Moulinier et se décrit ainsi :

L'écartelé d'or et de Sinople et la reprise partielle du blason de la famille de Portalon de Rosis, seigneur, entre autres lieux, de Rosis.

Les armoiries exactes de cette famille sont « écartelé d'or et de Sinople, sur le tout un palmier les branches passées en sautoir, de l'un dans l'autre.

La reprise intégrale du blason de famille étant interdite pour les municipalités, il a suffi d'en reprendre quelques éléments et de les intégrer dans le dessin pour en respecter les règles.

La machine à clouer indique que la commune de Rosis, qui porta le nom de St Gervais Terre Foraine jusqu'en 1861, avait de nombreux ateliers qui fabriquaient des clous grâce aux mines de houille du bassin minier. C'est la raison de la couleur noire de ladite machine.

Les roses sont le symbole de la vierge Marie. Elles représentent donc la sainte patronne de Rosis ainsi que l'église Sainte Marie de Douch.

Accessoirement, la rose peut servir de traduction phonétique à Rosis, bien que ce nom soit d'origine toute différente et malheureusement encore inconnue.

La tête de mouflon signale la présence de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage de l'Espinouse où vit un nombre important de ces animaux, ainsi que des sangliers.

Les ornements représentent le châtaignier qui symbolise les forêts communales.